

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 18 1979

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.3/34/L.12
17 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 73 de l'ordre du jour

APPLICATION DU PROGRAMME POUR LA DECENNIE DE LA LUTTE
CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Nigeria : projet d'amendements au projet de proposition
qui fait l'objet du document A/C.3/34/L.10

Paragraphe 2

a) Après les mots "la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie (1977) ainsi que le", ajouter le texte ci-après :

"Programme d'action contre l'apartheid formulé par le".

b) A la fin du paragraphe, remplacer le point par une virgule et ajouter le texte suivant :

"programme adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/6G du 9 novembre 1976".

Paragraphe 5

a) Après les mots "brochures diverses", ajouter le texte suivant :

"d'affiches, d'émissions et de films".

b) /Sans objet en français/

Paragraphe 7

Après les mots "la libération de", ajouter le texte suivant :

"toutes les personnes détenues, emprisonnées ou frappées d'interdiction", et supprimer les mots "tous les détenus politiques emprisonnés".

Paragraphe 11

A la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

"relatifs au Programme pour la Décennie".

Paragraphe 14

Après les mots "discrimination raciale", ajouter le texte suivant :

", commençant le 21 mars,"

Paragraphe 17 b)

Après les mots "par la Commission des droits de l'homme", ajouter le texte suivant :

"en coopération avec le Comité spécial contre l'apartheid".

Paragraphe 18

Après les mots "et la Commission des droits de l'homme doivent", ajouter le texte suivant :

", en consultation avec le Comité spécial contre l'apartheid, le Comité des Vingt-Quatre et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie".

Paragraphe 23

Remplacer le paragraphe 23 par le texte suivant :

"Deux études détaillées et distinctes devraient être effectuées en 1981 par la Commission de la condition de la femme, l'une sur la situation des femmes et des enfants soumis aux régimes minoritaires racistes d'Afrique australe, en tenant compte des différents rapports et documents qui avaient été établis pour la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme de 1980 sur les 'conséquences de l'apartheid pour les femmes d'Afrique australe', et les complétant de renseignements sur les enfants soumis à l'apartheid, notamment des renseignements qui figurent dans le document A/34/512; l'autre, sur la situation des femmes et des enfants des territoires arabes occupés et des autres territoires occupés, en tenant compte des documents élaborés pour la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme de 1980. Ces études devraient bénéficier d'une large publicité."

Paragraphe 24

Après les mots "avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)", ajouter une virgule et les mots "l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)".

Paragraphe 25

Après les mots "un rapport sur les travaux de la table ronde" remplacer le mot "sera" par les mots "devrait être".